



(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 01ATEX0059**

(4) Appareil ou système de protection :

UNITE D'ALIMENTATION TYPE EB ...

(Les points sont remplacés par des chiffres et/ou des lettres correspondant aux variantes d'exécution)

(5) Constructeur : **ITALSMEA**

(6) Adresse :
Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n°15859/01.

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :


- la conformité à :

EN 50 014	de juin	1997 + A1 et A2
EN 50 018	de août	1994
EN 50 281-1-1	de septembre	1998

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

(10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 GD

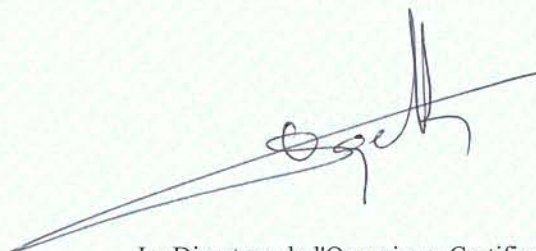
EEx d IIC T6 ou T4
IP66 T85°C ou T135°C

Verneuil-en-Halatte, le 2001 12 28



X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
B. PIQUETTE
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

ANNEXE

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 01ATEX0059**

(15) **DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION**

L'enveloppe se compose d'un tube métallique fermé à chaque extrémité par un couvercle vissé.

L'unité d'alimentation peut être utilisée soit à l'intérieur d'une enveloppe protégée par un mode de protection reconnu soit à l'extérieur.

Le raccordement aux circuits électriques extérieurs est réalisé par une ou deux entrées de câbles métalliques. Lorsque l'unité d'alimentation est placée à l'intérieur d'une enveloppe, les entrées de câbles peuvent être remplacées par une ou deux traversées passe-fils.

Ce matériel est destiné à recevoir un ou deux ballasts électroniques pour lampe fluorescente, une version secours est prévue avec un ballast électronique et une batterie scellée.

Ce matériel présente les degrés de protection IP66 selon la norme européenne EN 60529.

Ce matériel peut être utilisé à une température ambiante inférieure à -20°C (-30°C maxi).

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Pour une utilisation à une température ambiante inférieure à -20°C (-30°C maxi), la réalisation est prévue par le constructeur, sous sa responsabilité.

Les épreuves de type ont été réalisées aux températures ambiantes requises par les normes.

Tensions maximales d'alimentation : 12 à 110 V ± 10% (DC)
24 à 380 V ± 10% (AC)
Fréquence : 50 / 60 Hz ± 5%

Ce matériel est prévu pour alimenter les lampes suivantes :

Type EB-118	: 1 x 18 watts	Type EB-218	: 2 x 18 watts
Type EB-136	: 1 x 36 watts	Type EB-236	: 2 x 36 watts
Type EB-158	: 1 x 58 watts	Type EB-258	: 2 x 58 watts

en version secours :


Type EB-118-EU	: 1 x 18 watts
Type EB-136-EU	: 1 x 36 watts
Type EB-158-EU	: 1 x 58 watts

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

ITALSMEA
Via per Cernusco,15
20060 BUSSERO (MI)
ITALIE

EB ... (1)
INERIS 01ATEX0059
(numéro de série)
(Année de construction)

 II 2 GD

EEx d IIC T (*)
T.Amb (**)
IP66 T (***)
T. Câble (****)

NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE PEUT ETRE PRESENTE

- (1) Le type est complété par des chiffres et éventuellement des lettres correspondant aux variantes d'exécution.

Gamme de température ambiante (**)	Atmosphère explosive concernée		Température du câble (****)
	GAZ (*)	POUSSIÈRES (***)	
-30°C / 40°C	T6	T85°C	Non concerné
-30°C / 50°C	T6	T85°C	Non concerné
-30°C / 55°C	T6	T85°C	Non concerné
-30°C / 60°C	T6	T85°C	75°C
-30°C / 85°C	T4	T135°C	100°C

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

- Conformément à 16.2 de la norme EN 50 018, le matériel ci-dessus défini, est dispensé d'épreuve individuelle compte tenu du fait qu'il a subi une épreuve de type sous 4 fois la pression de référence, i.e 24,4 bar.
- Conformément à 16.1 de la norme EN 50 018, chaque exemplaire de la traversée passe-fils, ci-dessus défini, doit avoir subi avec succès, avant livraison, une épreuve de surpression statique, d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes sous 9,2 bar.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Notice technique TN-71-2001-01 du 21.12.2001 (8 pages)
- Notice d'instruction eb-01E21-12 (2 x 4 pages)
- Plan n° C71200100 du 21.12.2001
- Plan n° C71200101 du 21.12.2001

Ces documents sont signés du 21.12.2001.

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Les conditions spéciales sont définies dans la notice d'instruction.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018 et EN 50 281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.